SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

LE PANNEAU QUI SÈME LE TROUBLE

Installé récemment au cœur d'un village seniors, un panneau interdirait l'accès aux trottinettes. Qu'en est-il vraiment ?

Chez Aube Immobilier, nous prônons la mixité intergénérationnelle », assure une responsable de la communication. Dans un village seniors géré par le bailleur social à Saint-Parres-aux-Tertres, la mixité, ce n'est pas gagné. Depuis quelques semaines, l'impasse, dont nous avons choisi de ne pas donner le nom, abrite un étrange panneau. Accroché à un cache-poubelle en bois, il met en garde les passants : *« Rue privée. Interdit aux planches à roulettes et trottinettes. »*

DES INTIMIDATIONS JUSQU'À L'ACCIDENT

Comment en est-on arrivé là ? *« C'est moi qui l'ai demandé à Aube Immobilier*, avoue Jean, devant sa porte d'entrée. *On est plusieurs à se plaindre. Des gamins de 10-12 ans viennent souvent ici et roulent comme des fous avec leurs trottinettes dans l'allée principale… »*

> *« On n'est pas chez les papis et les mamies ici ! »*
>
> **Les fauteurs de troubles**

Au moment de notre rencontre, sa voisine, Colette, sort pour désherber l'entrée de sa maison. *« J'essaie de leur dire de faire attention, mais je me fais souvent insulter*, témoigne-t-elle. *Un soir, un gamin a sonné à ma porte vers 20 h 30 avant de filer. Une autre fois, des jeunes ont balancé des cailloux sur la porte de mon garage ! Un jour, j'ai entendu crier dehors : "On n'est pas chez les papis et les mamies ici !" Si on ne dit rien maintenant, ce seront des voyous plus tard ! »*

La police municipale a été prévenue à plusieurs reprises. Selon les locataires, les fauteurs de troubles habiteraient à deux pas de là, dans les pavillons cossus. Le bailleur social, propriétaire de la rue et des maisons, confirme être à l'origine du panneau. *« Nous avons reçu plusieurs plaintes de personnes âgées. L'an dernier, une dame s'est fait renverser et a dû être admise à l'hôpital. Il nous faut assurer la sécurité des locataires »*, explique la responsable de la communication d'Aube Immobilier.

> *« Pourquoi me reproche-t-on à moi alors que je ne suis pas responsable de cette histoire ? »*
>
> **Colette Rota, maire**

L'affaire a même atterri à la mairie. Contactée, la maire Colette Rota confie avoir appris l'existence du panneau *via* deux courriers, un envoyé à la mairie et l'autre à son domicile. Un autre exemplaire nous a été envoyé à la rédaction, la semaine dernière. *« À l'heure où un grand nombre de municipalités œuvrent pour favoriser les bonnes relations intergénérationnelles… ceci est inadmissible ! Intolérable ! Qui est le responsable… ? »*, a écrit l'auteur du courrier anonyme.

> *« Ici, c'est tristounet. Depuis le panneau, ça l'est encore plus… »*
>
> **Une riveraine**

Colette Rota fulmine : *« J'ai horreur de recevoir ce genre de courrier ! Pourquoi me reproche-t-on à moi alors que je ne suis pas responsable de cette histoire ? »* Sur le fond, la maire dément être "trottinophobe" et juge que *« l'affiche n'a pas de valeur »* (lire aussi l'encadré). *« Peut-être que des cailloux ont "éclaboussé" une porte de garage, mais franchement, ces enfants proviennent de familles respectables*, ajoute-t-elle. *Ce n'est pas parce qu'un retraité ou deux se plaint. »*

Parmi les locataires du village seniors, tout le monde n'assume pas le panneau de la discorde. De retour de courses avec son mari, une riveraine âgée de 80 ans exprime son désarroi : *« Les gamins qui viennent jouer, c'est normal, ils peuvent s'amuser, non ? Cela fait sept ans que je suis ici. Avant, j'habitais au centre de Saint-Parres, à proximité des commerces. Ici, je me sens isolée. Il n'y a même pas un marchand de pain ambulant ! C'est tristounet. Depuis qu'ils ont mis un panneau, ça l'est encore plus. »* ■ FRANCK DE BRITO

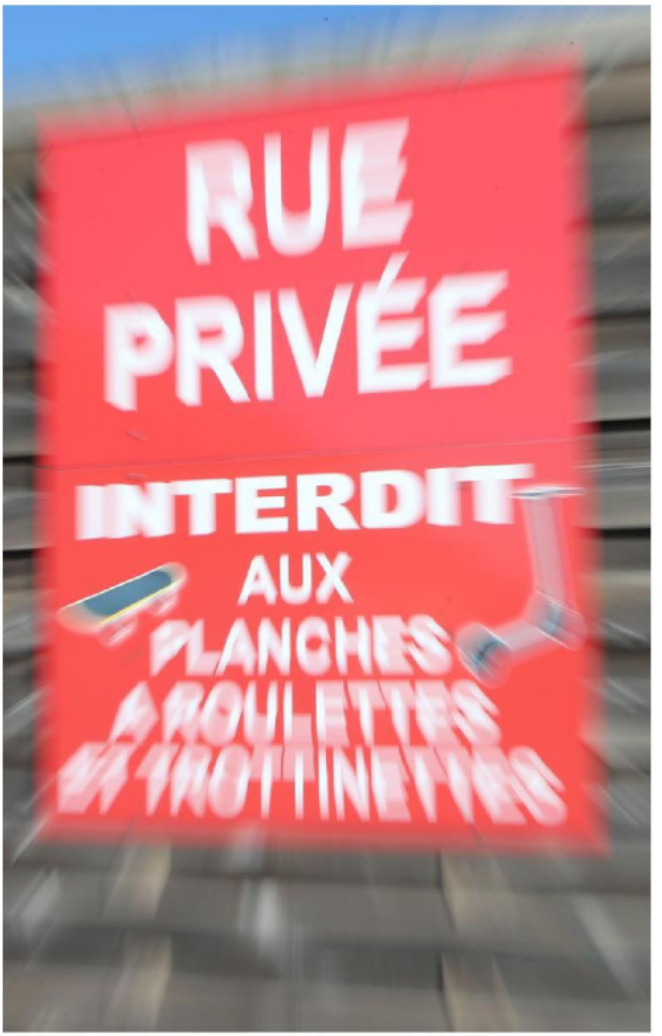

Installé il y a quelques semaines dans une impasse, ce panneau suscite quelques interrogations. Photo Ludovic PETIOT

UN PANNEAU QUI N'A AUCUNE VALEUR LÉGALE

Installé à l'entrée de l'impasse, le panneau interdisant l'accès aux trottinettes et aux planches à roulettes soulève une autre question : est-il légal ? Contactée, la mairie affirme n'avoir signé aucun arrêté municipal interdisant la circulation de ces engins dans la commune. « Il faut vivre avec son temps », ajoute Colette Rota. Précisons d'emblée : l'impasse privée est libre d'accès depuis une rue. Elle est également accessible à l'opposé par un chemin piéton géré par la municipalité. Selon un juriste, spécialiste du Code général des collectivités territoriales, Aube Immobilier ne peut interdire la circulation des trottinettes dans ce cas précis. « Le panneau a peut-être une valeur morale mais il n'a aucune valeur légale », tranche-t-il. « Si le propriétaire veut réglementer la circulation, il doit clore l'accès à la rue privée. Pour cela, il faut un obstacle physique comme une chaînette ou une borne escamotable. » Ce qui n'est pas le cas de l'impasse qui nous intéresse à Saint-Parres-aux-Tertres.